

La téléconsultation Prédice

est une solution sécurisée de consultation à distance !



Porté par **l'Agence Régionale de Santé**, Prédice est le **bouquet de services e-santé** des Hauts de France, pour les patients et les professionnels de santé.

Qu'est-ce que le service de téléconsultation Prédice ?

Le patient (accompagné ou non) participe à une consultation à distance sécurisée avec un professionnel médical des Hauts-de-France





Pourquoi une téléconsultation ?

- Pour m'éviter un déplacement et des contacts physiques
- Pour consulter plus rapidement
- Parce que ma situation médicale le permet



Quel est l'équipement nécessaire ?

- Un ordinateur, une tablette ou un smartphone équipé(e) d'une caméra pour la vidéotransmission
- Une connexion internet avec un débit adapté



Mes droits et la sécurité de mes données

- Mon consentement est nécessaire pour la téléconsultation
- Le secret médical est assuré
- Mes données personnelles sont protégées

Comment payer et être remboursé ?

- La téléconsultation est facturée par le médecin téléconsultant de la même façon qu'en face-à-face (prise en charge à 100% pour le Covid-19, solidarites-sante.gouv.fr)
- Les modalités de remboursement sont les mêmes que pour une consultation classique

Comment utiliser le service de téléconsultation Prédice ?

S'il a adhéré au service de téléconsultation Prédice, votre professionnel médical pourra vous proposer de réaliser une téléconsultation sécurisée Prédice.

Les usages Prédice seront amenés à évoluer prochainement, notamment avec l'ouverture du service de e-RDV, vous permettant de prendre un rendez-vous de téléconsultation en ligne.

Autorisez-vous www-preprod-regional.pretdiss.fr à utiliser votre caméra et votre micronhene ?

nt SmartAudio HD) 🛛 🗸

Qui Non

<u>C</u>améra à partager

Integrated Camera Microphone à partager

Tester votre matériel *(si vous utilisez un ordinateur)*

- Dans le mail reçu de confirmation de téléconsultation (de Prédice), cliquez sur le lien vous permettant de tester la compatibilité de votre matériel informatique.
- l'accès → Autorisez à votre microphone, ainsi qu'à votre caméra.
- → Vérifiez que votre vidéo et votre dispositif audio fonctionnent.

Si votre matériel n'est pas adapté, informezen votre professionnel médical.

Entrer en téléconsultation

- ➔ Assurez-vous d'avoir vos documents **médicaux** à proximité et d'être dans un lieu calme.
- → Dans le mail / SMS reçu de confirmation de téléconsultation, cliquez sur le lien vous permettant d'accéder à la téléconsultation.

La téléconsultation démarre.

- → Placez-vous face à la caméra et parlez assez fort.
- → Assurez-vous que vous entendez et vovez le professionnel.
- Si besoin, vous pouvez changer le périphérique de votre micro / l'orientation de votre caméra

Transmettre un document (si besoin)

- ➔ Pour transmettre un [document, cliquez sur : Ordinateur
- Cliquez sur la zone prévue à cet effet pour accéder à vos fichiers. Sélectionnez le document que vous souhaitez partager avec le professionnel

Envoyer un fichier

Puis cliquez sur « Envoyer ».









posez votre fichier id

Sélectionnez un fichier



Appuyez sur le bouton Play sulver province tendez-vous un son 1

Avant la téléconsultation,

cliquez ici pour tester...

Récupérer un document adressé par le professionnel médical

z reçu un fichier de la part de MOZIN EMMANUEL FICHIERS RECUS

Prescription VF

Tous droits réservés

Ordinateur

Si le professionnel vous envoie un document (ordonnance, arrêt de travail,) :

- Dans la fenêtre qui s'affiche à l'écran, cliquez sur le bouton « Télécharger ».
- Enregistrez le document en cliquant sur « Enregistrer le fichier », puis cliquez sur « OK ».

Attention, les documents envoyés par le professionnel médical sont accessibles durant toute la téléconsultation, mais ne sont plus disponibles une fois la téléconsultation terminée.

→ Pensez donc bien à les télécharger avant de quitter la téléconsultation.

Payer la téléconsultation

Selon le cas, le professionnel peut vous demander de payer la téléconsultation :

